



HAL
open science

Véronique Fau-Vincenti, Le bain des fous. Le premier service de sûreté psychiatrique 1910-1960, préface de Marc Renneville

Jean-Lucien Sanchez

► **To cite this version:**

Jean-Lucien Sanchez. Véronique Fau-Vincenti, Le bain des fous. Le premier service de sûreté psychiatrique 1910-1960, préface de Marc Renneville. Criminocorpus, revue hypermédia, 2019. hal-02139042

HAL Id: hal-02139042

<https://hal.science/hal-02139042>

Submitted on 20 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Véronique Fau-Vincenti, *Le bagne des fous. Le premier service de sûreté psychiatrique 1910-1960*, préface de Marc Renneville, Paris, la manufacture de livres, 2019, 436 p.

La séparation entre crime et folie, organisée par l'article 64 du code pénal de 1810, n'a pas cessé de questionner les praticiens de la peine et du soin depuis près de deux siècles.¹ Comme le rappelle Marc Renneville dans la préface qu'il consacre à l'ouvrage de Véronique Fau-Vincenti, la société a-t-elle le droit de considérer comme malade mental un criminel et de le traiter en conséquence ? Où commence le crime et où s'arrête la folie ? *Le bagne des fous* offre une très intéressante illustration de ce dilemme, analysé à travers une remarquable enquête consacrée au premier service de sûreté psychiatrique pour malades difficiles. La 3^e section de l'asile de Villejuif créée en 1910 (rebaptisée section Henri-Colin en hommage à son concepteur) est devenue unité pour malades difficiles (UMD) en 1986. Mais derrière ces changements d'appellation, le « bagne des fous », comme il a été surnommé par la presse durant l'entre-deux-guerres, demeure un lieu destiné à accueillir des « aliénés criminels, vicieux, difficiles, habitués des asiles », selon les propres termes du docteur Henri Colin (p. 13).

Cet ouvrage est la publication de la thèse² de l'auteure qui repose, entre autres, sur l'exploitation d'un fonds d'archives totalement inédit : celui des dossiers individuels d'internés de l'UMD de l'hôpital Paul Guiraud de 1910 à 1960. Près de 2 000 ont été consultés et Véronique Fau-Vincenti a pris le soin, dans le traitement qu'elle a fait de ce riche matériau, de restituer aux lecteurs les paroles qu'ils renferment, retranscrivant au plus près ces expériences asilaires et les trajectoires chaotiques qu'elles sont venues sanctionner. Outre cela, l'analyse de ces dossiers a également permis à Véronique Fau-Vincenti de brosser près de cinquante ans d'histoire psychiatrique à travers, notamment, l'évolution du concept de « malade difficile » et des pratiques professionnelles et de la législation qui lui ont été associées. L'ouvrage se décline en trois parties. La première, qui s'étend des années 1910 à 1921, présente la 3^e section comme le lointain descendant de l'hôpital général d'Ancien régime qui avait pour mission la sauvegarde de l'ordre public. Le premier service de sûreté psychiatrique, où dominait les concepts et les pratiques de l'aliénisme en cours au XIX^e siècle, a été créé afin de répondre à la problématique des « aliénés criminels » ouverte suite à l'application de l'article 64 du code pénal qui précisait : « Il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, où lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. » (p. 29). Mais si la loi du 30 juin 1838 organisait les modalités d'internement des aliénés, elle ne spécifiait aucune prise en charge particulière à l'endroit de ceux ayant produit un crime (ou pour les criminels devenus aliénés). C'est donc sous la houlette du médecin-chef Henri Colin, et à la suite d'âpres débats, que fut créée en 1910 la 3^e section de Villejuif destinée à la prise en charge des « aliénés difficiles » (chapitre I). Cerné par un saut de loup,³ l'ensemble était subdivisé en trois pavillons : le pavillon I était

¹ Voir notamment Marc Renneville, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, 536 p.

² Véronique Fau-Vincenti, « *Aliénés criminels, vicieux, difficiles, habitués des asiles* ». *Du quartier de sûreté de l'asile de Villejuif à la première unité pour malades difficiles française, 1910-1960*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Marc Renneville, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2016, 2 vol.

³ C'est-à-dire un fossé.

strictement disciplinaire et destiné à mâter les récalcitrants (dont l'internement dans une « cellule de paille » constituait le degré le plus élevé dans l'échelle des punitions offertes par ce pavillon particulièrement redouté des internés) ; et les pavillons II et III étaient destinés à la vie en commun, notamment au travail (car celui-ci était obligatoire et participait, comme en prison, à la réinsertion sociale des aliénés). Véronique Fau-Vincenti plonge ensuite son lecteur (chapitre II) dans le quotidien de cette institution dont les rituels (soumission au travail, pécule, emploi du temps immuable, attribution d'un uniforme et d'un numéro de matricule, période d'isolement pour observation, parloirs pour les visites des familles, etc.) rappelle à bien des égards le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire, comme en témoignent de nombreux internés qui s'éprouvent comme incarcérés dans une « prison sans barreaux » (p. 68). Ce régime pesant et monotone provoque des mouvements et des gestes d'indiscipline (notamment des refus de travail collectifs, des évasions ou des agressions contre le personnel) qui donnent lieu à diverses sanctions, parmi lesquelles la réintégration au pavillon I et un placement en cellule d'isolement (chapitre III). À compter de la Première Guerre mondiale (chapitre IV), la 3^e section devint une section militaire (de 1914 à 1920) destinée à accueillir des aliénés militaires (ce qui ne l'empêchât pas toutefois de continuer à accueillir en parallèle des « aliénés criminels »). Puis, durant la Seconde Guerre mondiale, à l'instar du constat effectué par Isabelle Von Bultzingloewen dans son ouvrage *L'hécatombe des fous*,⁴ les internés y subirent un régime de privation tel que beaucoup d'entre eux moururent de faim (près de 28,6 % de l'effectif en 1942, p. 121).

Au lendemain de la Grande Guerre, les « aliénés difficiles » furent désormais appréhendés sous l'angle d'une criminologie renouvelée qui les déclinait sous la forme « d'anormaux », dont il fallait neutraliser la dangerosité. Cette dynamique qui transformait la 3^e section en « un établissement de défense sociale à la française qui n'en a pas le nom » (p. 388) est l'objet de la seconde partie de l'ouvrage. Véronique Fau-Vincenti réalise ici une analyse quantitative de son corpus (chapitre I) qui lui permet de dégager des tendances sur la sociologie des internés et de mieux saisir leur parcours (transférés depuis un autre établissement psychiatrique ou un établissement pénitentiaire, placés volontaires ou placés d'office par des préfetures). L'analyse des certificats médicaux des internés conduit ensuite l'auteure à réaliser une étiologie des pathologies observées par les psychiatres de la section tout en prenant le soin de les inscrire dans le contexte théorique qui les sous-tend (chapitre II). Ces diagnostics reflètent les hésitations des praticiens face à des théories de la folie et à des classifications particulièrement fluctuantes. Cela se traduit par la multiplication de catégories qui laissent ainsi apparaître une nosographie où les internés sont tour à tour désignés comme des épileptiques, des débiles, des dégénérés, des déséquilibrés, des déments, des schizophrènes, des pervers instinctifs ou constitutionnels ou des anormaux. Cette partie de l'ouvrage apporte une précieuse contribution à l'histoire de la psychiatrie au cours du XX^e siècle car tout en s'employant à analyser les diagnostics, elle s'efforce également de présenter les différents traitements employés par les médecins et leur évolution au cours des décennies (chapitre III). Ainsi, jusqu'aux années 1930, la section sert essentiellement à contenir des malades sans qu'aucun traitement spécifique ne soit mis en œuvre. Mais les choses évoluent ensuite pour le

⁴ Isabelle Von Bultzingloewen, *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Paris, Éditions Aubier, 2007, 512 p.

moins avec l'apparition des lobotomies, des électrochocs et des neuroleptiques... Enfin, Véronique Fau-Vincenti dresse une typologie de différents profils d'internés (chapitre IV) qui se déclinent à travers ceux déclarés « lucides » (soit près de 85 % des entrants, les « délirants » étant essentiellement sous l'effet de l'alcool au moment de leur admission), « simulateurs » (contre lesquels l'institution dispose de multiples recours pour déjouer les stratégies, comme des injections de « sérum de vérité », p. 250), « fils de bonne famille » et « criminels » (essentiellement des voleurs et des vagabonds, les criminels de sang étant faiblement représentés parmi les internés).

La troisième et dernière partie de l'ouvrage débute au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et présente le quartier de sûreté de la section comme une annexe pénitentiaire destinée à contenir des « malades difficiles », criminels ou non, trop perturbateurs pour être maintenus dans des structures psychiatriques ordinaires. Cette « Bastille moderne » (p. 271) commence à attiser l'intérêt de la presse qui relaie des témoignages d'internés dénonçant leurs « séquestrations arbitraires » (chapitre I). Le journal *L'Humanité*, au terme d'une série d'articles publiée en 1925, qualifie d'ailleurs le premier la 3^e section de « bagné » et dénonce les erreurs d'internement qui s'y produisent (et qui sont d'ailleurs reconnues par le personnel de l'établissement). Des illustrations tirées de certains reportages (comme celui conduit en 1932 par Louis Roubaud pour le compte du magazine *Détective*, intitulé « Démon et déments ») sont reproduits dans un cahier central de l'ouvrage et soulignent l'impact culturel qu'a pu avoir la 3^e section auprès de l'opinion publique, notamment à la suite de la publication en 1949 du roman *La tête contre les murs* d'Hervé Bazin, dont l'action se déroule à Villejuif. Véronique Fau-Vincenti présente ensuite les différentes options auxquelles les internés peuvent être soumis à l'issue d'un séjour à la 3^e section (chapitre II). Elle évoque tout d'abord des cas d'internés qui, bien que déclarés aliénés, ont achevé leur trajectoire au bagné de Guyane. En croisant ses sources avec des dossiers individuels de forçats conservés aux Archives nationales d'Outre-mer, elle dresse des portraits saisissants de bagnards et cet éclairage permet de mieux saisir le comportement erratique de nombre d'entre eux au bagné. Ainsi, d'un bagné l'autre, la 3^e section, à l'instar des bataillons d'infanterie légère d'Afrique ou des colonies pénitentiaires agricoles pour jeunes détenus, alimente également en recrues les bagnes coloniaux qui constituent la dernière destination de tous les indésirables, asiles inclus. Mais il existe également une autre destination que les internés craignent peut-être plus ou tout autant que le bagné (chapitre III) : les sections de sûreté, parmi lesquelles celle de Hoerdt, décrite comme « l'enfer de Dante » (p. 334) par des internés. Située en Alsace, la maison forte de l'asile de Hoerdt fut désignée en 1921 pour accueillir des « aliénés criminels, vicieux et difficiles » de toutes provenances. La *Feschtaus* devint ainsi « un pôle national dédié à l'internement correctif, quasi-préventif de potentiels futurs délinquant-e-s encore mineur-e-s et d'hommes adultes déjà déclarés criminels » (p. 337). Le profil des transférés de la 3^e section (que Véronique Fau-Vincenti a pu restituer grâce à la consultation des archives de l'Établissement public de santé Alsace Nord de Staphanfeld-Brumath) fait état d'aliénés comploteurs, quérulents⁵ et sujets à l'évasion, c'est-à-dire d'individus dont on souhaite débarrasser la 3^e section. L'internement peut y être très long (parfois plus de trente ans) et

⁵ En psychiatrie, la quérulence est une pathologie qui se traduit par un délire de revendication face à un préjudice réel ou fictif.

25% des transférés de Villejuif entre 1923 et 1936 y sont décédés (cette surmortalité ayant essentiellement été générée par des suicides et une prise en charge sanitaire laissant largement à désirer). Véronique Fau-Vincenti achève cette partie en questionnant la véritable fonction sociale de la 3^e section à partir de l'après-guerre (chapitre IV). L'adoption par la Belgique le 9 avril 1930 d'une loi de défense sociale destinée à prendre en charge des « aliénés délinquants » (p. 355) et prévenir leur dangerosité présumée eut une incidence importante en France. Et de fait, la 3^e section et la maison forte de Hoerdt ont toutes deux « fait fonction durant l'entre-deux-guerres d'établissements de défense sociale à la française » (p. 358) en maintenant administrativement des aliénés criminels, désormais regardés comme des « anormaux » et ce durant des périodes de plus en plus longues. Puis la création en 1945 de services médico-psychologiques dans les établissements pénitentiaires entraîna un important accroissement du nombre de détenus à la 3^e section puisque de 1947 à 1960, entre 45% et 60% des internés furent des condamnés ou des prévenus. Ce mouvement ne fut pas toutefois sans soulever des protestations de la part de certains psychiatres opposés à cette « psychiatisation » de la criminalité, mais à contrecourant de la thèse désormais dominante du « délinquant anormal constitutionnel et de la mission de défense sociale dévolue à la psychiatrie » (p. 382).

Cette micro-histoire des internés de la 3^e section met brillamment en lumière une institution où la criminologie et la médecine se sont alliées pour faire se rejoindre dans un même creuset « le droit de punir et le devoir d'assister » (p. 388). Mais loin de s'assurer principalement de criminels de sang, son action répressive s'est essentiellement tournée contre des délinquants multirécidivistes. Le principal reproche qui leur fut opposé fut précisément celui d'être des récidivistes considérés comme des « incorrigibles » du délit comme de la folie (et contre lesquels tous les traitements, prison comme internement psychiatrique, semblaient inopérants). La récidive a constitué ainsi la matrice qui est venue faire se confondre deux figures supposées antagonistes, celle du « délinquant incorrigible » et celle de « l'aliéné chronique – l'impénitent et l'incurable – dont les figures tracent les deux rives parallèles qui ouvrent le lit de l'anormal en criminologie et en psychiatrie » (p. 395). La 3^e section a ainsi permis de maintenir à l'écart de la société pendant un demi-siècle des « inadaptés sociaux » dans un « espace de relégation médicale » où le remarquable travail de Véronique Fau-Vincenti est venu les sortir de l'oubli.

Jean-Lucien Sanchez